

# hochparterre. wettbewerbe

Schweizer Fachjournal für Architekturwettbewerbe / Cahiers suisses des concours d'architecture / Quaderno svizzero del concorso d'architettura

> 2 2004

- > 02 Villa in Hergiswil mit Kommentar > 13 Freiraumgestaltung  
Lenzburg-Süd mit Atelierbesuch bei Planetage > 22 Wohnsiedlung  
Brunnenhof, Zürich > 32 Wohnüberbauung Hermetschloostrasse,  
Zürich > 46 Sanierung und Erweiterung der Wohnsiedlung  
Dorfstrasse / Am Rain, Luzern > 56 Seniorenresidenz  
Spirgarten, Zürich > 64 Faubourg de la Thièle, Yverdon-les-Bains  
> 76 Schule Mareg, Zuoz

HOCH  
PART  
ERRE

**5<sup>e</sup> Rang**

A architectes, Genève

**«A LA CROISEE DES CHEMINS»**

Qualités urbanistiques et paysagères: Le projet s'articule à partir d'un espace public qualifié de «respiration urbaine». Cet élément charnière cherche à articuler des tissus urbains de natures et d'époques différentes, ouvert sur la vieille ville et connecté à la rivière dans le prolongement des axes piétonniers privilégiés.

Le jury constate une évolution radicale du projet par rapport au 1<sup>er</sup> degré. Il regrette à ce stade que la place soit mal définie, sans appropriation ou prolongement extérieur manifestes. L'absence d'indications graphiques renforce encore cette impression. Le plan des circulations sur la place est en l'état audacieux. Il suggère une cohabitation véhicules/piétons nouvelle à Yverdon-les-Bains. On peut regretter toutefois que cette proposition ne soit pas plus développée.

Le plan masse, d'apparence «séduisant», est quelque peu trompeur. Les plans de détails sont moins pertinents. Ainsi fermant le front sud de la place, la Maison d'Etat occupe une position peu visible, voire fuyante depuis la vieille ville. Au débouché de la rue du Milieu, la vue se focalise sur des constructions de moindre importance sur l'autre rive en dépit de la présence d'un arbre singulier. Ce manque de substance de l'espace de référence est le défaut majeur de la proposition. Le projet qui s'articule autour de cet espace n'est pas jugé comme abouti. L'aménagement général de la rive de la Thièle est par contre assez séduisant. L'organisation en peigne des constructions entre la Thièle et la vieille ville est intéressante. L'organisation générale des volumes et l'échelle de ces derniers sont adéquats. Toutefois, les déformations géométriques internes des bâtiments n'apportent rien spatialement et compliquent inutilement la construction.

L'organisation du parking qui préserve la continuité de la rue des Moulins laisse le jury dubitatif. Sur le plan fonctionnel, cela est intéressant; mais, sur le plan spatial, le front de la vieille ville est complètement marginalisé.

Patrimoine bâti et archéologie: Même si les bâtiments conservés sont correctement

investis, le traitement de leurs prolongements extérieurs manque de définition. Il en découle une mise en scène qui n'arrive pas à convaincre.

Pour les vestiges archéologiques, la proposition est pour le moins franche. Le nouveau bâti ne tient pas compte des traces historiques et même s'il n'intervient que moyennement sur le secteur supposé le plus riche en vestiges.

Programme, fonctionnalité et expression architecturale: Le projet utilise les bâtiments existants pour y insérer le programme d'équipement social et culturel. Le programme scolaire est quant à lui situé proche du secteur du parapublic et de l'habitat. Cela est une proposition favorable pour cette activité, toutefois les étapes de réalisation devront en tenir compte. Front bâti délimitant la nouvelle place, le bâtiment du desk

cantonal affirme son caractère public. L'accès principal, la réception générale se situe à l'axe de la construction. Les fonctions sont correctement distribuées, mais le jury désapprouve que les cellules du bloc carcéral occupent la tête du bâtiment dans une position privilégiée entre la place et la ville ancienne.

Le solde du programme est correctement disposé et traité. On peut encore relever le foyer du cinéma qui s'ouvre sur la rivière.

En matière de circulations, le débouché de la rue du Milieu est bien traité, avec un plateau piétonnier. Les arrêts de bus s'intègrent avec la grande place. Ceci néanmoins sans grande précision quant à la mixité des flux.

Cohérence des étapes architecturales: L'«étaisation» proposée est d'un point de vue général crédible.

